



Comment ai-je dépensé mes frais de mandat au second trimestre 2018 ?

De début avril à fin juin 2018, j'ai dépensé 12 403€, soit en moyenne 4 134€/mois, un montant légèrement inférieur au trimestre précédent (13 203€), s'expliquant principalement par de moindres frais liés à la communication. Conformément aux engagements pris, qui vont au-delà des obligations inscrites dans le règlement de l'assemblée, **l'intégralité de mes dépenses est justifiée** dès le 1^{er} € (soit 355 factures !), et **chaque dépense est vérifiée par un expert-comptable**.

A partir de ce trimestre, dans un souci de transparence, de simplification, et afin de fournir la plus juste représentation des dépenses :

- Les dépenses liées aux déjeuners/dîners de travail inférieures ou égales à 40€, ainsi que ceux se déroulant au restaurant de l'Assemblée Nationale sont intégrées à la ligne budgétaire « frais d'hébergement et de repas » ;
- Les dépenses de repas supérieures à 40€ (et qui concernent donc au moins deux convives) sont intégrées à la ligne « frais de représentation et de réception ».

La répartition des frais par grands postes de dépenses est la suivante :

- **Les frais liés à la permanence parlementaire** (location des lieux, fonctionnement lié) représentent un budget mensuel de 954 € (23% du budget).
- **Les frais dits d'hébergement et de repas** représentent 23% de mes dépenses (soit 964 €/mois). Cela inclut entre autres une partie des dépenses engagées pour mon hébergement à Paris, ainsi que les frais de repas pris au restaurant de l'Assemblée Nationale, qui correspondent pour partie à des déjeuners de travail auxquels j'invite plusieurs interlocuteurs.
- **Les frais dits de représentation et de réception** représentent 21% (soit 857 €/mois) et sont en augmentation. Cette augmentation est due notamment à l'organisation de nombreux petits-déjeuners et déjeuners de travail associant de nombreux acteurs (ce trimestre, sur des sujets tels que la méthanisation, l'huile de palme, la mobilité, la fiscalité écologique...)
- **Les frais de communication et de documentation** s'élèvent en moyenne à 413 €/mois, avec une diminution de 42 % par rapport au trimestre précédent.
- **Les frais de déplacements** correspondent aux allers-retours Angers-Paris de mes collaboratrices à l'Assemblée, ainsi que mes déplacements dans la circonscription, soit 331 €/mois.

